

RCS : ANGERS Code greffe : 4901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ANGERS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 B 01517 Numéro SIREN : 832 925 929 Nom ou dénomination : COFELUB

Ce dépôt a été enregistré le 06/11/2019 sous le numéro de dépôt 14659

Greffe du tribunal de commerce d'Angers



Documents comptables déposés en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 06/11/2019

Numéro de dépôt : 2019/14659

Déposant :

Nom/dénomination : COFELUB

Forme juridique : Société par actions simplifiée

N° SIREN : 832 925 929

N° gestion : 2017 B 01517



LV/2017 B 01517
AUDIT FIDUCIAIRE GESTION
4 RUE DE LA CHAMBRE AUX DENIERS
49000 ANGERS

Nos références : LV/2017 B 01517

RÉCÉPISSÉ DE DÉPÔT
(Articles R.123-102 et R.123-111 du code de commerce)

Concernant la société :

Société par actions simplifiée COFELUB

16 PLACE DE LA PAIX
49100 ANGERS

SIREN : 832 925 929
N° de gestion : 2017 B 01517

Le greffier soussigné constate le 06/11/2019 le dépôt, enregistré sous le numéro 2019/14659, des actes et pièces suivants :

- Les documents comptables sociaux de l'exercice clos le 31/12/2018

Récépissé délivré le 06/11/2019
Le greffier
ME PAILLE



ME Paille

N° TVA Intra. FR11317782605 - IBAN FR76 3004 7142 9900 0213 0720 131
Membre d'une association agréée, le règlement par chèque des honoraires est accepté
SIREN : 317 782 605 R.C.S ANGERS - N° TVA intracommunautaire : FR11317782605
IBAN : FR7630047142990002130720131 CMCIFRPP



ME Paille

SAS COFELUB
S.A.S.U. au capital de 5 000,00 Euros
Siège social : 16 Place de la Paix
49100 ANGERS
R.C.S : 832925929

ARRIVÉ AU GREFFE DE COMMERCE
LE 06 NOV. 2019

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30/09/2019
AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2018

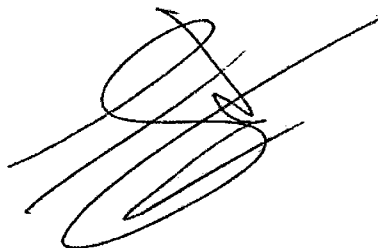
DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée décide d'affecter une perte de -2 418,40 Euros, de la façon suivante :

- Au report à nouveau pour un montant de -2 418,40 Euros. Il passera ainsi à la somme de -2 418,40 Euros après affectation.

Pour copie certifiée conforme,

Le Président



SAS COFELUB

S.A.S.U. au capital de 5 000,00 Euros

Siège social : 16 Place de la Paix

49100 ANGERS

R.C.S : 832925929

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30/09/2019

Le 30/09/2019,
A 17 heures 30,

Monsieur BENOIT GUILBEAU, associé unique de la société SAS COFELUB, s'est présenté à l'Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation du Président.

Monsieur David ECHELARD, Commissaire aux Comptes régulièrement convoqué, assiste à la réunion.

Monsieur BENOIT GUILBEAU préside la séance en qualité de Président

Le Président constate que l'associé présent remplit les conditions de quorum et de majorité déterminés dans les statuts.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- le justificatif de la convocation régulière de l'associé unique ;
- la feuille de présence;
- le rapport de gestion du Conseil d'administration ;
- l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2018 ;
- le texte des questions écrites adressées par l'associé unique dans les conditions légales ;
- le texte des projets de résolutions.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés à l'associé unique ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

B G



MM. G.

Puis le Président rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport du Président sur la marche de la société et sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018;
- Rapport du Commissaire aux Comptes ;
- Approbation desdits comptes, quitus au Président ;
- Affectation des résultats ;
- Questions diverses.

Le Président donne lecture :

- du rapport de gestion du conseil d'administration,

Le Président ouvre la discussion.

Le Président répond d'abord aux questions écrites de l'associé unique.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

Décision n° 1

En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve au Président de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne aux dirigeants quitus de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé.

Décision n° 2

Résultat – Affectation

L'associé unique entérine les comptes de l'exercice clos le 31/12/2018 faisant ressortir une perte de -2 418,40 Euros.

L'associé unique décide d'affecter le résultat de -2 418,40 Euros, de la façon suivante :

- Au report à nouveau pour un montant de -2 418,40 Euros. Il passera ainsi à la somme de -2 418,40 Euros après affectation.

Rappel des dividendes distribués

L'associé unique prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre du premier exercice social.

Décision n° 3

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

36



MM. M. L.

Décision n° 4

Les conventions conclues directement ou par personnes interposées entre la société unipersonnelle et son président (ou s'il en existe, l'un de ses dirigeants) ne font pas l'objet d'un rapport.

Elles doivent seulement être mentionnées sur le registre des décisions (art. L227-10, al.4).

Décision n° 5

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'associé unique.

Le Président

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the right.

SAS COFELUB

16 Place de la Paix
49100 ANGERS

COMPTES ANNUELS

du 01/10/2017 au 31/12/2018

*Certifié conforme
à l'original*



Sommaire

Bilan et résultat simplifiés	1
Annexe comptable	3
Liasse fiscale	10

AUDIT FIDUCIAIRE GESTION



MMa

Bilan et résultat simplifiés

SAS COFELUB

BILAN SIMPLIFIÉ

Période du 01/10/2017 au 31/12/2018

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2018 (15 mois)				Exercice précédent Néant	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Immobilisations corporelles						
Immobilisations financières	2 610		2 610	51,98		
ACTIF IMMOBILISÉ	2 610		2 610	51,98		
Matières premières, approv., en cours de production						
Marchandises						
Avances et acomptes versés sur commandes						
Clients et comptes rattachés						
Autres créances	1 050		1 050	24,93		
Valeurs mobilières de placement						
Banques, C.C.P., et autres disponibilités	551		551	13,08		
Caisse						
Charges constatées d'avance						
ACTIF CIRCULANT	1 601		1 601	38,02		
TOTAL GÉNÉRAL ACTIF	4 211		4 211	100,00		

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2018 (15 mois)				Exercice précédent Néant	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital social ou individuel (dont versé : 5 000)			5 000	118,74		
Ecart de réévaluation						
Réserve légale						
Réserves réglementées						
Autres réserves						
Report à nouveau						
Résultat de l'exercice			-2 418	-57,41		
Provisions réglementées						
CAPITAUX PROPRES			2 582	61,32		
Provisions pour risques et charges						
Emprunts et dettes assimilées						
Avances et acomptes reçus sur commande en cours						
Fournisseurs et comptes rattachés						
Autres dettes			1 629	38,68		
Produits constatés d'avance						
DETTES			1 629	38,68		
TOTAL GÉNÉRAL PASSIF			4 211	100,00		



MM. L.

SAS COFELUB

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ

Période du 01/10/2017 au 31/12/2018

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT		Exercice clos le 31/12/2018		Exercice précédent Néant		Variation		%
	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%	
Ventes de marchandises Production vendue biens Production vendue services								
Chiffres d'Affaires Nets								
Production stockée Production immobilisée Subventions d'exploitation reçues Autres produits								
Total des produits d'exploitation hors T.V.A.								
Achats de marchandises (y compris droits de douane) Variation de stock (marchandises) Achats de matières premières et autres approvisionnements Variation de stock (matières premières et autres approv.) Autres achats et charges externes		2 789				2 789		N/S
Impôts, taxes et versements assimilés		222				222		N/S
Rémunérations du personnel Charges sociales Dotations aux amortissements Dotations aux provisions Autres charges								
Total des charges d'exploitation		3 011				3 011		N/S
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		-3 011				-3 011		N/S
Produits financiers Produits exceptionnels Charges financières Charges exceptionnelles		600				600		N/S
		7				7		N/S
RÉSULTAT AVANT PARTICIPATION ET IS		-2 418				-2 418		N/S
Participation des salariés Impôts sur les bénéfices								
Total des Produits		600				600		N/S
Total des Charges		3 018				3 018		N/S
RÉSULTAT NET		-2 418				-2 418		N/S
Perte								
Dont Crédit-bail mobilier								
Dont Crédit-bail immobilier								



Mane

Annexe comptable**SAS COFELUB****ANNEXE**

Période du 01/10/2017 au 31/12/2018

Aux comptes annuels présentée en Euros

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2018 a une durée de 15 mois.
Il s'agit du premier exercice depuis la création de l'entreprise.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 4 210,60 E.

Le résultat net comptable est une perte de 2 418,40 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 20/09/2019 par les dirigeants.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

*MMet*

SAS COFELUB

ANNEXE

Période du 01/10/2017 au 31/12/2018

Aux comptes annuels présentée en Euros

2 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE**2.1 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS**

Un abandon de compte-courant d'associé, assorti d'une clause de retour à meilleure fortune, a été consenti au profit de la société pour un montant de 600 euros au 31 décembre 2018.



M. M. L.

SAS COFELUB**ANNEXE**

Période du 01/10/2017 au 31/12/2018

Aux comptes annuels présentée en Euros

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF**3.1 - Actif immobilisé**

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

3.1.1 - Immobilisations brutes = 2 610

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières		2 610		2 610
TOTAL		2 610		2 610

3.2 - Etat des créances = 1 050

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé			
Actif circulant & charges d'avance	1 050	1 050	
TOTAL	1 050	1 050	

SAS COFELUB**ANNEXE**

Période du 01/10/2017 au 31/12/2018

Aux comptes annuels présentée en Euros

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF**4.1 - Capital social = 5 000**

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	500	10,00	5 000
Titres émis ou variation du nominal			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	500	10,00	5 000

4.2 - Etat des dettes = 1 629

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses	1 475	1 475		
Fournisseurs				
Dettes fiscales & sociales	154	154		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	1 629	1 629		

SAS COFELUB

ANNEXE

Période du 01/10/2017 au 31/12/2018

Aux comptes annuels présentée en Euros

5 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT**5.1 - Autres informations relatives au compte de résultat**

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers. On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.



Mme.

SAS COFELUB

ANNEXE

Période du 01/10/2017 au 31/12/2018

Aux comptes annuels présentée en Euros

6 - AUTRES INFORMATIONS

6.1 - Rémunération des dirigeants

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.



M. M. M.

SAS COFELUB

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Période du 01/10/2017 au 31/12/2018

Présenté en Euros

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Filiales et Participations	Capital social	Réserves et report à nouveau	Quote part du capital détenu en %	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	Prêts et avances consentis par la Sté	Cautions et avals donnés par la Sté	C.A. H.T. du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Sté dans l'ex.
A - Renseignements détaillés concernant les filiales & particip.										
- Filiales (plus de 50% du capital détenu)										
SARL AB INVEST	5 000		50	2 500	2 500			294 167	54 956	
- Participations (10 à 50 % du capital détenu)										
SCI 4 CARNOT	500		6	30	30	350			-10 944	
SCI ABCG	1 000	8 343	5	50	50	350		47 627	8 335	
SCI 10 CHAPERONNIERE	500	1 420	6	30	30	350		18 593	2 414	
B - Renseignements globaux concernant les autres filiales & particip.										
- Filiales non reprises en A:										
a) Françaises										
b) Etrangères										
- Participations non reprises en A:										
a) Françaises										
b) Etrangères										

Observations complémentaires

Liasse fiscale

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

①

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFiP N° 2033-A-SD 2019

Désignation de l'entreprise SAS COFELUB Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise 16 Place de la Paix 49100 ANGERS

SIRET 8 3 2 9 2 5 9 2 9 0 0 0 1 6

Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 5 Durée de l'exercice précédent * 1 1

		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Exercice N dos le 3 1 1 1 2 2 0 1 8 Net 3	
ACTIF							
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Fonds commercial *	010		012			
	Autres *	014		016			
	Immobilisations corporelles *	028		030			
	Immobilisations financières * (1)	040	2 610	042		2 610	
	Total I (5)	044	2 610	048		2 610	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS						
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052			
	Marchandises *	060		062			
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			
	Créances (2)						
	Clients et comptes rattachés *	068		070			
	Autres * (3)	072	1 050	074		1 050	
	Valeurs mobilières de placement	080		082			
	Disponibilités	084	551	086		551	
	Charges constatées d'avance *	092		094			
	Total II	096	1 601	098		1 601	
Total général (I + II)		110	4 211	112		4 211	
PASSIF							
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *					120	5 000
	Écarts de réévaluation					124	
	Réserve légale					126	
	Réserves réglementées *					130	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)			131		132	
	Report à nouveau					134	
	Résultat de l'exercice					136	(2 418)
	Provisions réglementées					140	
		Total I				142	2 582
		Provisions pour risques et charges					154
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées					156	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours					164	
	Fournisseurs et comptes rattachés *					166	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)			169	1 475	172	1 629
	Produits constatés d'avance					174	
	Total III				176	1 629	
Total général (I + II + III)						180	4 211
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an		195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *		182	2 610
	(3) Dont compte courant d'associés débiteurs	199	1 050	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *		184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NCT-SD

SAGE Experts-comptables janvier 2019



Manet

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2019

Formulaire obligatoire (Article 302 *supra*) Désignation de l'entreprise SAS COFELUB ☐ Néant ☐

A – RÉSULTAT COMPTABLE Formulaire déposé au titre de l'IR 018 Exercice N clos le 31/12/2019

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209	210
	Production vendue	Biens	215	214
		Services *	217	218
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		222
	Production immobilisée *			224
	Subventions d'exploitations reçues			226
	Autres produits			230
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)			232
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234
	Variation de stocks (marchandises) *			236
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)			238
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *			240
	Autres charges externes * :	(dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)		242
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243	1 47
	Rémunérations du personnel *			250
	Charges sociales (cf. renvoi 380)			252
	Dotations aux amortissements *			254
	Dotations aux provisions			256
	Autres charges	(dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *)	259	
		(dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	260	
	Total des charges d'exploitation (II)			264
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)				270
Produits financiers (III) 280 Charges financières (V)				294
Produits exceptionnels (IV)				290
Charges exceptionnelles (VI)				300
Impôt sur les bénéfices * (VII)				306
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)				310
B – RÉSULTAT FISCAL Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2				312
Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *		316	
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles		318	
	Provisions non déductibles *		322	
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)		324	
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247	écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM *	248
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 <i>sexies</i> D))	249
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		999	
Dédutions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997
	Entreprises nouvelles (44. <i>sexies</i>)	986	ZFU-TE (44. <i>octies</i> et <i>octies</i> A)	987
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. <i>septies</i>)	981	JEI (44. <i>sexies</i> A)	989
	ZRD (44. <i>terdecies</i>)	127	ZRR (44. <i>quindécies</i>)	138
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 <i>duodécies</i>)	991	Pôles de compétitivité hors CICE (art 44. <i>undécies</i>)	990
	ZFA (44. <i>quaterdecies</i>)	345	Investissements outre-mer	344
	Bassins urbains à dynamiser – BUD (art. 44 <i>sexdecies</i>)			992
Dont divers	Créance due au report en arrière du déficit		346	
	Dédution exceptionnelle (Art. 39 <i>decies</i>)		655	
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				352
Bénéfices col. 1 Déficit col. 2				354
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *			356
	Déficits antérieurs reportables * dont imputés sur le résultat :			360
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				370
Bénéfices col. 1 Déficit col. 2				372

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD



M. N. L.

Extension

SAGE Experts-complables janvier 2019

MMail:

③

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-CSD 2019

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts) Désignation de l'entreprise : SAS COFELUB Néant ☐ *

I		IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale *	
		ACTIF IMMOBILISÉ					Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		406		
	Autres	410		412		416		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		426		
	Constructions	430		432		436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		446		
	Installations générales agencements divers	450		452		456		
	Matériel de transport	460		462		466		
	Autres immobilisations corporelles	470		472		476		
		Immobilisations financières	480		482	2 610	486	2 610
		TOTAL	490		492	2 610	496	2 610

II		AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
		IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES				
Immobilisations corporelles	Immobilisations incorporelles	500		502		506
	Terrains	510		512		516
	Constructions	520		522		526
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		536
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		546
	Matériel de transport	550		552		556
	Autres immobilisations corporelles	560		562		566
		TOTAL	570		572	576

III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES
		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2
	3	4
	5	
	6	7
	8	9
	10	

Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values		
					Court terme *	Long terme	
						19 % ⑤	15 % ou 12,8 % ⑥
1							
2							
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							
10							
TOTAL	578	580	582	584	586	581	589
Plus-values taxables à 19 % (1)					579		
Régularisations					590	583	595
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art. 39 terdecies)						591	
TOTAL					596	585	597

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 F et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.



M. M. M.

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

④

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES -
DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Désignation de l'entreprise : SAS COFELUB					Néant ☐ *				
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602		604		606		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603		605		607		
	Autres provisions réglementées *	610	612		614		616		
Provisions pour risques et charges		620	622		624		626		
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632		634		636		
	Sur stocks et en cours	640	642		644		646		
	Sur clients et comptes rattachés	650	652		654		656		
	Autres provisions pour dépréciation	660	662		664		666		
TOTAL		680	682		684		686		
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES					C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)				
		Dotations		Reprises					
Immob. incorporelles	700		705			1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes		
Terrains	710		715			2			
Constructions	720		725			3			
Inst. techniques mat. et outillage	730		735			4			
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745			5			
Matériel de transport	750		755			6			
Autres immobilisations corporelles	760		765			7			
TOTAL		770	775			TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD			
II DÉFICITS REPORTABLES					III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C				
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982		Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI		995			
Déficits imputés		983		Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)		996			
Déficits reportables		984							
Déficits de l'exercice		960	2 411						
Total des déficits restant à reporter		970	2 411						
IV DIVERS									
Primes et cotisations complémentaires facultatives						381			
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *						380			
N° du centre de gestion agréé						388			
Montant de la TVA collectée						374			
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)						378			
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant						399			
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						398			
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI						397			

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.



M. M. M.

David ECHELARD
4 Rue de la Chambre aux Deniers
49000 ANGERS

*Commissaire aux comptes inscrit auprès de la Cour d'Appel d'Angers
Membre de la CRCC d'Angers*

SAS COFELUB

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels Exercice clos le 31 Décembre 2018

*SAS COFELUB
Exercice clos le 31 Décembre 2018
Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels*

Page



COFELUB SAS

Exercice clos le 31 Décembre 2018

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée Générale,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société SAS COFELUB relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Sous la réserve décrite dans la partie « Fondement de l'opinion avec réserve », nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice

Fondement de l'opinion avec réserve

La société n'a pas provisionné les honoraires d'audit et d'expertise-comptable relatif à l'exercice soit un total estimé à environ 1 800 € TTC, ce qui ramènerait les fonds propres de la société à la somme de 782 €.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} octobre 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

SAS COFELUB

Exercice clos le 31 Décembre 2018

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Page

2

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes. Par ailleurs, la note « Tableau des Filiales et Participations » de l'annexe des comptes annuels, expose les liens financiers existants entre votre société et ses filiales et participations au 31 décembre 2018. Nous avons mis en œuvre des tests pour vérifier les informations mentionnées.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés.

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de Le Président et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par Le Président.

SAS COFELUB

Exercice clos le 31 Décembre 2018

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Page

3

*Commissaire aux comptes inscrit auprès de la Cour d'Appel d'Angers
Membre de la CRCC d'Angers*

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Angers, le 20 septembre 2019


Le commissaire aux comptes
David ECHELARD

SAS COFELUB

Exercice clos le 31 Décembre 2018

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Page

4

SAS COFELUB

16 Place de la Paix
49100 ANGERS

COMPTES ANNUELS

du 01/10/2017 au 31/12/2018



MMet

Bilan et résultat simplifiés

SAS COFELUB

BILAN SIMPLIFIÉ

Période du 01/10/2017 au 31/12/2018

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2018 (15 mois)				Exercice précédent Néant	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Immobilisations corporelles						
Immobilisations financières	2 610		2 610	51,99		
ACTIF IMMOBILISÉ	2 610		2 610	51,99		
Matières premières, approv., en cours de production						
Marchandises						
Avances et acomptes versés sur commandes						
Clients et comptes rattachés						
Autres créances	1 050		1 050	24,93		
Valeurs mobilières de placement						
Banques, C.C.P., et autres disponibilités	551		551	13,08		
Caisse						
Charges constatées d'avance						
ACTIF CIRCULANT	1 601		1 601	38,02		
TOTAL GÉNÉRAL ACTIF	4 211		4 211	100,00		

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2018 (15 mois)		Exercice précédent Néant	
Capital social ou individuel (dont versé : 5 000)	5 000	118,74		
Ecart de réévaluation				
Réserve légale				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice	-2 418	-57,41		
Provisions réglementées				
CAPITAUX PROPRES	2 582	61,32		
Provisions pour risques et charges				
Emprunts et dettes assimilées				
Avances et acomptes reçus sur commande en cours				
Fournisseurs et comptes rattachés				
Autres dettes	1 629	38,68		
Produits constatés d'avance				
DETTES	1 629	38,68		
TOTAL GÉNÉRAL PASSIF	4 211	100,00		



MM. M. L.

SAS COFELUB

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ

Période du 01/10/2017 au 31/12/2018

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT		Exercice clos le 31/12/2018		Exercice précédent Néant		Variation		%
	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%	
Ventes de marchandises Production vendue biens Production vendue services								
Chiffres d'Affaires Nets								
Production stockée Production immobilisée Subventions d'exploitation reçues Autres produits								
Total des produits d'exploitation hors T.V.A.								
Achats de marchandises (y compris droits de douane) Variation de stock (marchandises) Achats de matières premières et autres approvisionnements Variation de stock (matières premières et autres approv.) Autres achats et charges externes Impôts, taxes et versements assimilés Rémunérations du personnel Charges sociales Dotations aux amortissements Dotations aux provisions Autres charges		2 789 222				2 789 222	N/S N/S	
Total des charges d'exploitation		3 011				3 011	N/S	
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		-3 011				-3 011	N/S	
Produits financiers Produits exceptionnels Charges financières Charges exceptionnelles		600 7				600 7	N/S N/S	
RÉSULTAT AVANT PARTICIPATION ET IS		-2 418				-2 418	N/S	
Participation des salariés Impôts sur les bénéfices								
Total des Produits		600				600	N/S	
Total des Charges		3 018				3 018	N/S	
RÉSULTAT NET		-2 418 Perte				-2 418	N/S	
Dont Crédit-bail mobilier								
Dont Crédit-bail immobilier								



Manet

Annexe comptable**SAS COFELUB****ANNEXE**

Période du 01/10/2017 au 31/12/2018

Aux comptes annuels présentée en Euros

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2018 a une durée de 15 mois.
Il s'agit du premier exercice depuis la création de l'entreprise.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 4 210,60 E.

Le résultat net comptable est une perte de 2 418,40 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 20/09/2019 par les dirigeants.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

*MMaL*

SAS COFELUB

ANNEXE

Période du 01/10/2017 au 31/12/2018

Aux comptes annuels présentée en Euros

2 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE**2.1 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS**

Un abandon de compte-courant d'associé, assorti d'une clause de retour à meilleure fortune, a été consenti au profit de la société pour un montant de 600 euros au 31 décembre 2018.

*MMaL'*

SAS COFELUB**ANNEXE**

Période du 01/10/2017 au 31/12/2018

Aux comptes annuels présentée en Euros

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF**3.1 - Actif immobilisé**

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

3.1.1 - Immobilisations brutes = 2 610

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières		2 610		2 610
TOTAL		2 610		2 610

3.2 - Etat des créances = 1 050

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé			
Actif circulant & charges d'avance	1 050	1 050	
TOTAL	1 050	1 050	

SAS COFELUB**ANNEXE**

Période du 01/10/2017 au 31/12/2018

Aux comptes annuels présentée en Euros

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF**4.1 - Capital social = 5 000**

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	500	10,00	5 000
Titres émis ou variation du nominal			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	500	10,00	5 000

4.2 - Etat des dettes = 1 629

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses	1 475	1 475		
Fournisseurs				
Dettes fiscales & sociales	154	154		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	1 629	1 629		

SAS COFELUB**ANNEXE**

Période du 01/10/2017 au 31/12/2018

Aux comptes annuels présentée en Euros

5 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT**5.1 - Autres informations relatives au compte de résultat**

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers.
On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.



Mme.

SAS COFELUB

ANNEXE

Période du 01/10/2017 au 31/12/2018

Aux comptes annuels présentée en Euros

6 - AUTRES INFORMATIONS

6.1 - Rémunération des dirigeants

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.



M. M. M.

SAS COFELUB

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Période du 01/10/2017 au 31/12/2018

Présenté en Euros

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

<u>Filiales et Participations</u>	Capital social	Réserves et report à nouveau	Quote part du capital détenu en %	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	Prêts et avances consentis par la Sté	Cautions et avals donnés par la Sté	C.A. H.T. du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Sté dans l'ex.
A - Renseignements détaillés concernant les filiales & particip.										
- Filiales (plus de 50% du capital détenu)										
SARL AB INVEST	5 000		50	2 500	2 500			294 167	54 956	
- Participations (10 à 50 % du capital détenu)										
SCI 4 CARNOT	500		6	30	30	350			-10 944	
SCI ABCG	1 000	8 343	5	50	50	350		47 627	8 335	
SCI 10 CHAPERONNIERE	500	1 420	6	30	30	350		18 593	2 414	
B - Renseignements globaux concernant les autres filiales & particip.										
- Filiales non reprises en A:										
a) Françaises										
b) Etrangères										
- Participations non reprises en A:										
a) Françaises										
b) Etrangères										

Observations complémentaires

M. M. L.